



Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le
ID : 048-200069151-20220915-DELIB_2022_122-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 15 septembre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 08 septembre 2022

Membres en exercice : 35 Présents : 23 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 15 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : François ROUVEYROL A Alain ARGILIER, Damien ARMAND A Claudie MARTIN-PASCAL, Michel CAPONI A Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE A Roselyne PRADEILLES, Maurice DUNY A Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2022-122 - DÉCISION MODIFICATIVE 2022-01 - BUDGET ANNEXE LA GENETTE VERTE

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2022 et de ses grands équilibres qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **2.000,00 €**, portant à **435.774,78 €** le budget total de la section de fonctionnement en 2022.

Chapitre	BP 2022	DM 1	TOTAL BP 2022
11. - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	165 000,00	- 3 990,00	161 010,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	130 000,00	+ 6 840,00	136 840,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 565,93		111 565,93

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 048-200069151-20220915-DELIB_2022_122-DE

65. – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	- 850,00	4 150,00
66 – CHARGES FINANCIERES	1 050,00		1 050,00
67 – CHARGES SPECIFIQUES	21 108,85		21 108,85
Total dépenses de fonctionnement	433 774,78	2 000,00	435 774,78

Chapitre	BP 2022	DM 1	Total BP 2022
002 – Résultat de fonctionnement reporté	30 575,07		30 575,07
042 – Operations d'ordre de transfert entre sections	1 327,47		1 327,47
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	15 000,00		15 000,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	386 872,24	2 000,00	388 872,24
Total recettes de fonctionnement	433 774,78	433 774,78	435 774,78

- **Section d'investissement**

Il n'y a pas de modifications pour cette section.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2022 du Budget annexe Genette Verte ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC

